

MAASTRICHT – ABONNEMENT RESEAU ROSENDAAL – ABONNEMENT RESEAU AACHEN – ABONNEMENT RESEAU

Pour une clientèle très fréquente

- ⊙ 1ère classe
- ⊙ 2ème classe
- ⊙ Combinable STIB, TEC, De Lijn
- ⊙ 1, 3 ou 12 mois

OU L'UTILISER ?

- Valable sur tout le réseau* de la SNCB à destination de Maastricht/Maastricht Randwyck/Eijsden ou Roosendaal ou Aachen et vice-versa. Vous voyagez toujours via le point frontière* suivant :
 - Maastricht/Maastricht Randwyck/Eijsden via Visé-frontière ;
 - Roosendaal via Roosendaal-grens ;
 - Aachen via Aachen-Süd Grenze.
- Si votre Abonnement Réseau est combiné avec un abonnement STIB, TEC ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur l'un des réseaux susmentionnés dans les conditions définies par chaque Société de transport* régionale pour l'abonnement que vous avez choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.infotec.be.

POUR QUI ?

Pour tout public.

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MOBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.
Afin de contrôler votre abonnement sur le réseau étranger, vous recevrez une validation sur papier.

OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Lors de l'achat de votre premier abonnement : rendez-vous au guichet belge uniquement. Munissez-vous d'une pièce d'identité* valable et de votre Carte MOBIB* personnelle si vous en possédez déjà une. Sans Carte MOBIB*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle au guichet moyennant paiement du droit de confection*. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si votre employeur a signé une Convention Tiers Payant avec la SNCB, remettez votre Attestation Tiers Payant complétée par votre employeur.

Si vous le souhaitez, vous pouvez combiner votre abonnement avec une des trois sociétés de transport* régionales : TEC/STIB/De Lijn. Pour la combinaison avec le TEC : communiquez au guichet les noms exacts des deux arrêts TEC de votre parcours.

La combinaison avec STIB est possible pour un abonnement ayant comme gare de départ ou de destination une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.



Renouveler votre abonnement :

En gare*, vous pouvez prolonger votre abonnement aux automates (sauf à Eijsden) ou aux guichets belges maximum 31 jours à l'avance.

Le prolongement via le site internet sncb.be (via votre compte « My SNCB ») est possible entre 31 jours et 10 jours à l'avance (votre validation papier est envoyée par la Poste).

La période de validité de la validation peut commencer à n'importe quelle date.

L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport, que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable.
- Votre abonnement est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages sur tout le réseau* belge, via le point frontière* correspondant et dans la classe choisie, pendant la période de validité. Vous pouvez commencer, interrompre* ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge situé(e) sur le réseau* belge.
- Vous pouvez arriver à votre destination par n'importe quel itinéraire, mais toujours via Visé-frontière, Aachen Süd-Gr ou Roosendaal-Gr., en fonction de l'abonnement.
- Si votre gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès de l'aéroport. Présentez votre Carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Le billet de validation pour Roosendaal est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques d'accès aux quais de la gare. Présentez votre billet de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de votre abonnement est calculé au tarif de la gamme transfrontalière* concernée via le point frontière* correspondant à la destination.
- La distance tarifée* sur le réseau* belge est de 150 km.
- Le prix varie en fonction de votre classe de voyage et de la durée de votre validation (1,3 ou 12 mois).
- Le prix de votre abonnement de/vers Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden est identique.
- Pour un Abonnement Réseau combiné avec le réseau STIB, TEC ou De Lijn, le prix forfaitaire du supplément s'ajoute au prix SNCB de l'Abonnement Réseau de la gamme transfrontalière concernée.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE TON ABONNEMENT?

Voir fiches « Carte MOBIB et Support papier ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement est effectué au guichet d'une gare* belge de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB:

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1432
Porte de Hal 40

1060 Bruxelles



- Votre Abonnement Réseau est remboursé intégralement au guichet d'une gare* belge :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Lorsque vous résiliez votre Abonnement Réseau en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un Abonnement Réseau d'un mois n'est donc plus remboursable.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'Abonnement Réseau en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8-12
Abonnement annuel	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	X

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement 1^e classe ou d'un billet « surclassement* », en cas absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double des jours calendriers de la période de validité de votre abonnement. En ce qui concerne le billet « surclassement* », le remboursement sera en fonction de la distance réellement parcourue en 2^e classe.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un Abonnement Réseau acquis sur restitution d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs*, tarifs* et pourcentages sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

PUIS-JE CHANGER LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, vous pouvez modifier la classe de votre Abonnement Réseau durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*. Vous pouvez également changer de type d'abonnement selon les conditions susmentionnées.
- Dans ce cas, le montant sera déduit du prix de votre nouvel abonnement. Ce montant est calculé au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange ou de la modification et la date de fin de validité de l'Abonnement Réseau que vous voulez modifier. Vous ne paierez ainsi que la différence entre le montant dû pour votre nouvel abonnement et le montant à vous rembourser.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Vous avez déjà un Abonnement Réseau Maastricht, Roosendaal ou Aachen valable en 2^e classe.
- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez changer au guichet la classe de la validation de votre Abonnement Réseau Maastricht, Roosendaal ou Aachen ou acheter une nouvelle validation en 1^e classe.



- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achetez un billet "surclassement**" simple ou aller-retour à l'un des canaux de vente (automate, guichet, online sur sncb.be, dans le train au Tarif à Bord* à partir d'une gare belge). Le prix du surclassement* est calculé en effectuant la différence entre les prix en 1^e classe et en 2^e classe d'un billet de la gamme Maastricht, Roosendaal, Aachen sur lequel vous avez droit, et ceci pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous êtes en possession d'un Abonnement Réseau, le supplément de la Redevance Diabolo* n'est pas dû. Pour accéder à l'aéroport, vous présentez votre Carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques d'accès à l'aéroport.
- Votre Abonnement Réseau n'est pas autorisé dans les trains à grande vitesse.
Exception : Sur le trajet* entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, moyennant paiement d'un supplément séparé, vous pouvez emprunter les trains « ICE ». Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON ABONNEMENT RESEAU ?

- Vous voyagez librement sur tout le réseau* de la SNCB.

• D'AUTRES AVANTAGES ?

Votre Abonnement Réseau vous permet de bénéficier d'une réduction sur les prix des abonnements de parkings belges gérés par [B-Parking](#).

Si votre employeur a signé une [Convention Tiers-payant](#) avec la SNCB, vous ne devez plus avancer la totalité du prix de votre abonnement, la partie prise en charge par votre employeur lui étant facturée ultérieurement.

Votre Abonnement Réseau est chargé sur votre Carte MOBIB personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte [MOBIB](#).

Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.

